



Communiqué de presse

Saint-Denis, le 12 septembre 2019

LES TAUX DES CRÉDITS À LA RÉUNION AU 2^e TRIMESTRE 2019 AUX ENTREPRISES ET AUX PARTICULIERS

L'Institut d'émission des départements d'outre-mer (IEDOM) publie deux notes de conjoncture financière relatives au coût du crédit à La Réunion:

- **Taux des crédits aux entreprises au 2^e trimestre 2019**
- **Taux des crédits aux particuliers au 2^e trimestre 2019**

Ces analyses sont basées sur les déclarations des établissements et sociétés financières ayant leur activité à La Réunion. Elles prennent en compte les crédits nouveaux accordés au cours du premier mois de chaque trimestre (environ 2000 déclarations pour les entreprises, 25 000 pour les particuliers).

Nouveaux crédits aux sociétés non financières

Le taux d'intérêt moyen pour les crédits à l'équipement octroyés aux entreprises réunionnaises s'élève à 1,86 % en avril 2019, en légère hausse sur trois mois (1,75 % en moyenne en janvier 2019). Il reste en deçà du taux moyen pratiqué ces deux dernières années (1,93 %), mais au-dessus du taux national (1,37 %). Ces crédits sont, pour la quasi-totalité, souscrits à taux fixe. La moitié est accordée à un taux inférieur à 2,16 % et la durée moyenne s'élève à un peu moins de 10 ans.

Le taux moyen des crédits de trésorerie échéancée diminue de 15 pdb sur le trimestre et atteint 1,99 % en moyenne. La moitié est accordée à un taux inférieur à 3,05 %. Près de sept crédits sur dix sont souscrits à taux fixe, pour une durée moyenne de 11 mois.

Nouveaux crédits aux particuliers

Pour les crédits aux particuliers, le taux moyen des prêts personnels et autres crédits échéancés à la consommation s'élève à 3,81 % en avril 2019, en légère hausse par rapport à janvier (3,62 %). La durée moyenne de ces prêts se situe entre 4 et 5 ans. Pour mémoire, pour un crédit de trésorerie aux ménages supérieur à 6 000 euros, le taux d'usure, c'est-à-dire le taux maximal pouvant être appliqué par une banque, est fixé à 6,08 % à compter du 1^{er} avril 2019 (+12 points de base sur le trimestre).

Concernant, les crédits à l'habitat, le taux moyen des nouveaux crédits s'élève à 1,58 % en avril 2019, stable sur ce début d'année. La durée moyenne des crédits à l'habitat octroyés à La Réunion s'élève à un peu plus de 20 ans.

Les publications sont téléchargeables sur le site : www.iedom.fr/la-reunion

L'IEDOM assure le rôle de banque centrale dans les cinq départements d'outre-mer (Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion, Mayotte), ainsi que dans les collectivités de Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy et Saint-Martin, dont la monnaie est l'euro. Société immatriculée au RCS Paris, il exerce ses missions de banque centrale « au nom, pour le compte et sous l'autorité de la Banque de France ». L'IEDOM exerce également des missions de service public qui lui ont été confiées par l'État. Par ailleurs, il assure le rôle d'observatoire économique et financier des économies ultramarines.

Les publications de l'IEDOM sont téléchargeables gratuitement sur le site www.iedom.fr.

Contact presse : etudes-reunion@iedom-reunion.fr ou par tél. au 02 62 90 71 23
